

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**PAR**

Madame Valérie Bergeron,  
directrice générale et secrétaire-trésorière  
de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**Lundi, le 9 juillet 2018, à 19 h 00**


Au centre communautaire situé au 520, chemin Déziel à Saint-Mathieu-du-Parc.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du Règlement d'emprunt 2018-11 pour la revitalisation du noyau villageois nécessitant des travaux d'infrastructure d'aqueduc et de chaussée
5. Présence à la séance
6. Période de question
7. Clôture et levée de l'assemblée

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec : « dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents ».

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2018.



Valérie Bergeron, CPA, CA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière